

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 décembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2022.
Rapport de la présidente sur le service d'élimination des déchets.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales articles D2224-17-1 issu du décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année 2022.

1. FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ 2022

Les principaux faits marquants de l'année 2022, sont les suivants :

- NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE :

Avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (bureau d'étude Elcimaï), les services de QBO ont travaillé sur l'élaboration du cahier des charges, ainsi qu'à l'analyse des offres des candidats pour retenir le prestataire en charge des collectes à compter du 1^{er} janvier 2023.

- MISE EN PLACE DES PAV AU CENTRE-VILLE DE QUIMPER :

Elaboration de la stratégie et de l'organisation de la mise en place des points d'apport volontaire (PAV) au centre-ville de Quimper en remplacement de la collecte au porte à porte. Mise en place des PAV avec communication (réunions publiques, envoi d'un courrier, enquête en porte à porte avec distribution de

documents d'information et de sacs de pré-collecte) pour une mise en service tout début janvier 2023.

- **VISITE DES COMMUNES POUR LE DEPLOIEMENT DES PAV :**

Passage des responsables techniques dans les communes afin de rencontrer les maires et leurs services. Le but a été de présenter la démarche de déploiement des conteneurs en PAV dans les bourgs de chaque commune de l'agglomération et d'échanger sur les modalités techniques et définir les périmètres concernés. Ce travail perdure en 2023.

- **BENNE ROULANT A L'ELECTRICITE :**

Une expérimentation de la collecte des déchets à l'aide d'une benne roulant à l'électricité s'est déroulée en mai pendant une semaine. Malgré un confort de conduite et de collecte nettement identifié, se pose la question de l'autonomie (en fonction de la montée en charge de la benne au cours d'une tournée de collecte ainsi que du relief de la commune de Quimper) et du temps de charge pour une telle utilisation.

2. DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 – Collecte

Quimper Bretagne Occidentale dispose d'un parc de 43 031 conteneurs, dont 3046 conteneurs dédiés au tri sélectif.

La collecte sélective en porte à porte a nécessité une dépense de 70 056 € TTC pour l'achat de sacs jaunes.

Le parc de colonnes d'apport volontaire contient 483 colonnes pour la collecte du verre et des emballages.

La fréquence de collecte est majoritairement d'un passage par semaine pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

La collecte sélective reste en apport volontaire sur les communes dont la gestion est assurée en régie.

2.2 – Déchèteries

Quimper Bretagne Occidentale dispose de 6 déchèteries, réparties sur son territoire. Une collecte mensuelle de déchets d'amiante est organisée le premier samedi de chaque mois, sur l'installation de stockage de déchets inertes située sur le site de la société LE PAPE à Kerbenhir en Pluguffan.

2. LES TONNAGES COLLECTÉS

3.1 – Collecte

En 2022, 20 770 tonnes d’ordures ménagères ont été collectées, en diminution de 4,21 % par rapport à 2021. Le ratio de production est de 205 kg/an/habitant.

La collecte sélective du verre représente 4034 tonnes, celle des emballages atteint 4 808 tonnes. Le verre enregistre une nette progression (+ 67 tonnes) soit une augmentation 1,27 % par rapport à 2021.

Le taux de refus de la collecte sélective a augmenté sensiblement en 2022 à 14,72 % contre 11,18% en 2021.

3.2 – Déchèteries

En 2022, 32 783 tonnes ont été collectées, pour retrouver le tonnage de 2020 après une augmentation record constatée en 2021 (36 285 tonnes).

La fréquentation des déchèteries diminue avec 378 939 entrées d’usagers contre 411 991 en 2021. Cette baisse de fréquentation est en corrélation avec la baisse des tonnages.

3. TRAITEMENT

L’intégralité des tonnages collectés et des déchets incinérables issus des déchèteries est traitée à l’usine de valorisation énergétique du Sidepaq à Briec.

La collecte sélective et les flux valorisables de déchèteries disposent de filières pour leur valorisation matière.

4. ELÉMENTS FINANCIERS

- Dépenses de fonctionnement	11 3840490,52 € TTC
- Recettes de fonctionnement	13 887 172,00 € TTC
Taxe d’enlèvement des ordures ménagères.....	10 538 934,00 € TTC
Soutiens des éco-organismes, vente de matériaux, redevance spéciale... ..	2 994 172,17 € TTC
- Dépenses d’investissement	292 845,66 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2022 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

En application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune-membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport annuel.